

'Tissam
Société à responsabilité limitée
Au capital social de 2.000 €
Siège Social : 20 rue Marcel Doret, 64200, Biarritz

ACTE DE NOMINATION
DU PREMIER REPRESENTANT LEGAL

Le soussigné :

Monsieur Samuel Abitbol

Né le 11 janvier 1989 à Aubervilliers (93300)
De nationalité Française
Demeurant 20 rue Marcel Doret - 64200, Biarritz

Agissant en qualité d'associé unique de la société 'Tissam, Société à responsabilité limitée au capital de 2.000 € euros, ayant son siège social au 20 rue Marcel Doret, 64200, Biarritz.

Après avoir exposé qu'une société a été constituée par

l'associé unique, aux termes d'un acte sous seing privé en date de ce jour, qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte, et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leur article 12 la nomination du premier dirigeant par acte postérieur pour une durée indéterminée, a procédé à cette nomination.

En conséquence,

l'associé unique nomme, à l'issue de la signature des statuts de la Société 'Tissam et conformément aux dispositions de l'article susmentionné :

Monsieur Samuel Abitbol

Né le 11 janvier 1989 à Aubervilliers (93300)
De nationalité Française
Demeurant 20 rue Marcel Doret - 64200, Biarritz

aux fonctions de Gérant de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Samuel Abitbol déclare accepter le mandat qui lui est confié.

Le Gérant exercera ses fonctions dans les conditions prévues à l'article 12 desdits statuts.

Le Gérant ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Gérant, et ce, jusqu'à décision contraire.

Néanmoins il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur présentation de justificatifs, ainsi que tous les frais relatifs à l'exercice de ses fonctions et au bon fonctionnement de l'entreprise.

Fait le : 23 novembre 2023

à : Biarritz

Signature :